

AVANT L'INSTALLATION

NOTE: Dès réception de votre équipement, déballer immédiatement, inspecter les dommages d'expédition potentiellement caché. Si votre équipement se trouve à être endommagé, conservez tous les emballages et contactez votre transporteur livreur immédiatement. Référer à «Dommages d'expédition, Instructions de réclamation» à la droite pour les instructions. Le non-respect de ces instructions nier Meister Cook ou votre capacité de déposer des réclamations et recevoir une compensation pour les dommages d'expédition. Ce manuel contient l'installation de sécurité importante et - mode d'emploi. Exiger que tous les opérateurs de lire ce manuel avant d'utiliser cet équipement. Reportez-vous à ces instructions fréquemment. Ne pas suivre les instructions contenues dans ce manuel peut entraîner des blessures ou des dommages à l'équipement et annulera la garantie.

DOMMAGES D'EXPÉDITION ET INSTRUCTION DE RECLAMATION

Si les dommages d'expédition de L'équipement est constatée ou soupçonnée, respecter les recommandations suivantes à la préparation d'une demande de dommages d'expédition:

1. Ecrivez une description des dommages ou de la raison de soupçonner des dommages dès que l'on découvre. Cela aidera à remplir les formulaires de réclamation ultérieure.
2. Dès que le dommage est constatée ou soupçonnée, aviser le transporteur qui a livré la marchandise.
3. Organiser pour le représentant du transporteur pour examiner les dégâts
4. Remplissez tous les formulaires de demande de support et avoir le transporteur d'examiner et de dater chaque formulaire.

Maintenir ce manuel d'utilisation pour toute référence dans le future.



AVERTISSEMENT: Une mauvaise installation, de réglage, de modification, de service ou d'entretien peuvent provoquer des dommages, des blessures ou la mort. Lire le manuel de l'opérateur et manuel soigneusement avant d'installer ou de l'entretien de cet équipement.



ATTENTION: Ne pas faire fonctionner l'équipement endommagé. Fonctionnement matériel endommagé peut provoquer des dommages à la propriété, des blessures ou la mort.